



Guide du locataire

Maintenance d'un logement



Table des matières

A. Procédures lors de votre arrivée	page 3
Ajout de service (Stationnement/rangement)	
B. Gestion des urgences et centrale d'appel	page 4
Demande de réparation	
Urgence	
Sinistre	
C. Bon usage des lieux	page 6
Entretien extérieur	
Aires communes	
Gestion des déchets	
D. Stationnements	page 9
Véhicule inconnu dans votre stationnement	
Déneigement	
E. Entretien ménager	page 12
Insalubrité	
Prévention des insectes	
F. Prévention de l'humidité	page 14
Prévention de la moisissure	
G. Plomberie	page 16
Entretien des drains (bain, évier, lavabo)	
Valves d'entrée d'eau	
Toilette bouchée	
Robinetterie du bain	
H. Électricité	page 19
Panneau électrique	
I. Internet et branchement	page 20
J. Ventilation	page 21
Unité de climatisation et installation	
Échangeur d'air	
K. Incendie et sinistre	page 22
L. Procédures lors de votre départ	page 24

A. Procédure lors de votre arrivée

Faire un constat de votre appartement dès votre arrivée et vous assurer que tout fonctionne bien. Si vous remarquez des bris, prendre des photos et les envoyer au service de la maintenance par courriel au maintenance@grouperobin.com (référez-vous à la section page suivante).

Il est de votre responsabilité de nous aviser rapidement, car vous serez tenu responsable de l'état de l'appartement dans lequel vous emménagez.

Pendant votre location

Demande d'ajout de service :

Si vous souhaitez faire l'ajout d'un service vous devez communiquer avec le département de la location, par courriel au log@grouperobin.com ou au numéro suivant **450-250-2222**. Nous mentionner le service en question, votre nom, votre adresse et numéro d'appartement ainsi que votre numéro de téléphone.

Le coût de chaque service supplémentaire peut varier.

Ajout de service :

- Stationnement
- Rangement

La gestion des colis :

Depuis quelques années, beaucoup d'entre vous se font livrer des colis à la maison. Il est de la responsabilité de chaque locataire de faire un suivi de son propre colis.



B. Gestion des urgences et centrale d'appel

Il est important d'aviser rapidement le service de la maintenance lors d'un bris. Un agent de la maintenance vous contactera pour fixer un rendez-vous. Tout dépendant du niveau d'urgence de votre demande, il est possible qu'il y ait un délai dans le traitement de celle-ci.

Toute usure prématurée ou bris de matériel nécessitant des réparations ou des déplacements de notre équipe vous seront chargés. Même chose si nous devons nous déplacer sans raison ou s'il s'agit d'une demande pour votre confort personnel. Le montant ne peut être déterminé à l'avance, car celui-ci sera estimé à la suite des réparations.

**Heures d'ouverture habituelles : Lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h.
Les heures peuvent varier lors des jours fériés.**

Procédure d'une demande de maintenance

Écrire un courriel à maintenance@grouperobin.com avec les informations suivantes :

Nom, prénom et adresse complète

Expliquer le problème :
L'endroit et ce qui est brisé

Indiquer si nous avons la permission d'entrer
ou nous informer de vos disponibilités

Expliquer la cause du bris, s'il y a lieu

Envoyer une photo du problème en pièce jointe avec le courriel (si possible)

Sinon, vous pouvez téléphoner au 450-250-2222 et demander le service de la maintenance.

Lors d'un dégât d'eau ou d'infiltration d'eau, si nous avons besoin de vérifier la provenance du sinistre dans votre logement, nous serons dans l'obligation d'entrer sans préavis.

De manière générale, vous serez avisé un minimum de 24h à l'avance pour toute maintenance préventive.

La courtoisie et le respect sont de mise lors de vos échanges avec notre personnel.

Procédure lors d'une urgence

Aviser rapidement le service de la maintenance au 450-250-2222.

En dehors des heures d'ouverture appuyer sur l'option **1**, vous serez transféré à une centrale d'appels.

S'il s'agit d'un dégât d'eau, fermer rapidement la valve appropriée et essuyé l'eau. Au besoin, un technicien ira sur place pour vous aider à sécuriser les lieux jusqu'à ce qu'un professionnel puisse se déplacer. Se référer à la section plomberie pour savoir ce qu'est une valve.

Priorité 1 : Déplacement immédiat/Urgence

- Eau qui coule et ne peut être maîtrisé en fermant la valve d'eau
- Coupure d'eau
- Feu
- Serrure brisée qui empêche d'entrer ou de sortir de votre appartement ou de l'immeuble (N'inclut pas la perte ou l'oubli de clé)
- Toilette bouchée (inclut des frais automatiques) Voir **Section plomberie pour la procédure*

Priorité 2 : Déplacement nécessaire dans les 24h qui suivent

- Toilette défectueuse
- Coupure d'eau chaude due au réservoir défectueux
- Infiltration d'eau qui est maîtrisée

Priorité 3 : Déplacement dans les heures d'ouverture

- Diminution de la quantité d'eau chaude
- Drain bouché (bain, évier, robinet)
- Bris dans l'appartement
- Bris des électroménagers que nous fournissons

Suivi durant les heures d'ouverture :

- Stationnement occupé par un autre véhicule
- Plainte de bruit, oubli de clé, etc.

Ne pas contacter les techniciens de la maintenance directement à moins qu'ils vous aient contacté pour planifier une réparation. Si vous avez d'autres demandes vous devez appeler au service de la maintenance.

Procédure dans le cas d'un sinistre causé par votre négligence :

Appeler vos assurances pour les informer du sinistre;

Une fois les travaux terminés, nous vous ferons parvenir la facture des frais encourus;

S'il y a litige, nous nous réservons le droit d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent au Tribunal administratif du logement;

Vous pouvez prendre une entente de paiement avec nous selon le montant dû.



C. Bon usage des lieux

Entretien extérieur

Il est interdit de faire du paysagement sur le terrain sans la permission écrite au préalable de la Direction. Si nous constatons que vous avez aménagé le terrain sans autorisation, nous nous réservons le droit de retirer, à vos frais, les installations.

Il est impératif de ramasser les excréments de chien sur le terrain ainsi que ses déchets afin de garder l'endroit propre et convivial.

De plus, garder le balcon épuré, puisqu'il s'agit d'une sortie de secours en cas d'urgence. Durant l'hiver, il est nécessaire de déneiger le balcon pour éviter les infiltrations d'eau. Seulement les barbecues de petite taille sont permis sur votre balcon, les fumoirs sont interdits.

Nous vous demandons de ne pas nourrir les oiseaux et les animaux afin de garder les lieux propres.

Aires communes

Afin de garder les espaces communs propres, un effort collectif est de mise. Il est de votre responsabilité de ramasser vos dégâts et déchets s'il y a lieu.

Ne rien mettre dans les espaces communs de l'immeuble y compris les corridors, ni devant la porte d'entrée extérieure de l'appartement (tapis, chaussures, vélo, plante, etc.). En cas d'urgence, l'accès à votre logement ne doit jamais être obstrué.

Dans votre appartement

Vous ne devez pas coller de lumières DEL, de crochets collant. Si vous peignez d'une couleur différente que le blanc vous serez responsable de repeindre en blanc à votre départ.



Gestion des déchets

La Ville de St-Hyacinthe offre un calendrier annuel avec l'horaire de la collecte des ordures, du recyclage et du compostage selon votre secteur, pour plus d'informations cliquez sur ce lien : <https://www.st-hyacinthe.ca/services-aux-citoyens/services-municipaux/tri-de-matieres-residuelles>

Nous vous demandons de toujours jeter les ordures ou le recyclage DANS les bacs ou les conteneurs, de laisser le sol libre autour de ceux-ci et d'éviter de les remplir jusqu'à ce qu'on ne puisse plus fermer le couvercle. Lorsque les bacs sont pleins, il est important de garder vos déchets dans votre appartement jusqu'à la prochaine levée.

Défaire les boîtes de cartons et les emballages, puis bien les placer dans les bacs/conteneurs à recyclage (**Vert**) puisque cela permet de laisser un maximum d'espace pour tous.

Il est important de placer toutes les ordures dans des sacs fermés le plus hermétiquement possible afin d'éviter la saleté, la vermine et les odeurs. Bien les déposer dans les bacs à ordures (**Noir** ou **Rouge**). Ne pas laisser d'ordure devant votre porte ou sur votre balcon.



Vérifier sur le site internet de la ville de St-Hyacinthe les périodes de collecte des gros rebuts qui sont effectuées trois fois durant l'année (mai, juillet, octobre). D'ici ce temps, il est important de conserver les gros rebuts dans votre appartement ou d'aller les porter à l'écocentre de la ville au **1880 Rue Brouillette, Saint-Hyacinthe**.

Vous êtes responsables de vos déchets.

Prendre note que les matériaux de construction, la peinture, les aérosols, les bonbonnes de gaz, etc. ne doivent pas être jetés dans les bacs. Une collecte de résidus domestiques dangereux se fait deux fois durant l'année (mai et septembre) au **Stade L.-P.-Gaucher au 900 rue Turcot, Saint-Hyacinthe**.

L'écocentre accepte la peinture et les huiles, mais les autres produits devront attendre aux dates indiquées.

Chaque année, la ville fait une collecte des sapins de Noël durant le mois de janvier. Il est important de mettre votre sapin sur le bord de la rue durant cette semaine uniquement.

Concernant vos « Serpuariens » (produits électroniques), vous pouvez aller les porter dans un point de dépôt adapté tel que le **centre de l'électronique de St-Hyacinthe au 2783 Rue Nichols, Saint-Hyacinthe, QC J2S 2X2**

Nous vous invitons à visiter le site internet de la ville de St-Hyacinthe pour avoir plus de détails.

www.st-hyacinthe.ca/services-aux-citoyens/environnement/matieres-residuelles

Pour les locataires du centre-ville de Saint-Hyacinthe :

Une salle à ordures est à votre disposition. Vous avez reçu un mot de passe pour y accéder dès votre remise de clés.

D. Stationnements

La gestion des stationnements est une priorité compte tenu du haut volume de plaintes reçues. On demande donc la collaboration de tous et chacun afin de minimiser les inconvénients.

Il est important de respecter l'espace de stationnement qui vous est assigné lors de la remise de clé, ainsi que les démarcations qui le délimitent. Vous devez vous assurer que vos visiteurs se stationnent dans la rue ou à votre place. Il est strictement interdit de se stationner sur le côté de l'immeuble ou à toutes autres places non délimitées par le lignage, même pour une courte période de temps.

Il est obligatoire d'apposer votre vignette sur votre pare-brise. Si vous changez de véhicule, faites nous parvenir les détails de celui-ci et nous vous fournirons une nouvelle vignette.

Vous ne devez en aucun cas utiliser un stationnement autre que celui qui vous a été attribué. Si vous avez besoin d'un stationnement additionnel, vous devez appeler le département de la location au **450-250-2222** OU écrire un courriel à log@grouperobin.com.

Si quelqu'un se stationne à votre place, il est important d'aviser le département de la location, en fournissant les informations du véhicule. ***Voir la procédure à la page suivante***

Entretien du stationnement

Si votre véhicule a des fuites de liquide, il est important de ne pas vous garer dans votre stationnement et de faire réparer votre voiture dans les plus brefs délais. Des frais seront chargés pour nettoyer le stationnement si vous le tachez.

Procédure si une personne se trouve dans votre stationnement

1. Écrire un mémo ou utiliser l'affiche fournie à la page suivante et la déposer dans le pare-brise du véhicule pour aviser qu'il est dans un stationnement privé qui vous a été assigné.

2.Écrire un courriel à log@grouperobin.com avec les informations suivantes :

Le numéro de vignette, s'il y a lieu

Le numéro de la plaque d'immatriculation

La marque du véhicule et la couleur

3. Envoyer une photo du véhicule dans votre stationnement avec la plaque visible, la vignette si tel est le cas et votre numéro de stationnement.

Si vous n'êtes pas en mesure d'écrire un courriel, vous pouvez téléphoner au 450-250-2222 et demander le département de la location. En dehors des heures d'ouverture, laisser un message et quelqu'un vous contactera dès que possible.

Le véhicule sera remorqué aux frais de son propriétaire, si c'est un problème qui persiste ou s'il n'y a aucune vignette.

Déneigement

Il est très important de déplacer votre véhicule le matin afin de laisser les déneigeurs effectuer leur travail. Vous risquez de devoir pelleter votre emplacement si vous êtes resté stationné à cet endroit. Sachez que votre véhicule peut aussi empêcher le déneigement des stationnements près de vous. Il se peut donc que nous vous chargions des frais si votre voiture bloque l'accès aux déneigeurs.

Il est important de nous aviser rapidement si vous remarquez que le déneigeur a oublié un endroit par mégarde.

En hiver, il n'est pas autorisé de laisser une voiture sans mouvement (remisé) dans votre stationnement.

STATIONNEMENT
RÉSERVÉ
AUX LOCATAIRES



REMORQUAGE
À VOS FRAIS



Communiquez avec le département de la location du Groupe Robin
pour toute rectification ou ajout de stationnement

E. Entretien ménager

Insalubrité

Un ménage régulier de votre appartement est important afin d'éviter une accumulation de saleté qui pourrait engendrer une usure prématurée du logement, de la moisissure et l'infestation d'insectes/petits rongeurs.

Changer les filtres de la hotte du four lorsqu'ils sont usés. Vous pouvez apporter vos vieux filtres au magasin pour vous aider à trouver le bon modèle.

Il sera très difficile d'enlever la moisissure lorsqu'elle sera incrustée, donc nous vous recommandons de nettoyer régulièrement ; la hotte du four ainsi que ses filtres, le ventilateur de salle de bain (seulement l'extérieur), le filtre de la sècheuse, le bain/douche, l'évier et tous les joints de silicone. Si on voit de la substance gélatineuse rose c'est un début de moisissure, quand c'est noir c'est de la moisissure.

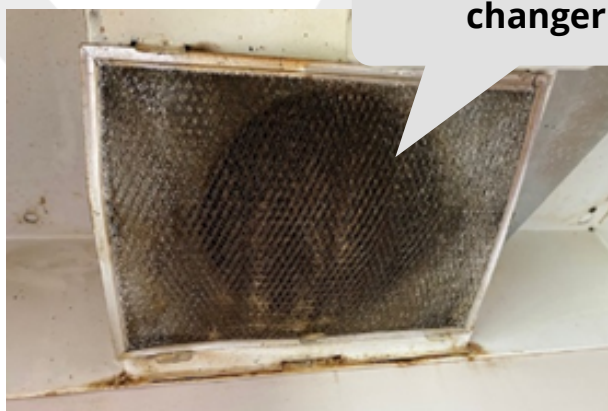
Toujours essuyer l'eau aussitôt qu'elle s'accumule (à l'extérieur du bain/douche ou de l'évier) afin d'éviter l'usure prématurée et la formation de moisissure.

En cas de moisissure dans votre logement :

Avec des gants et un linge propre, nettoyer la partie contaminée avec un produit antifongique. Attention de ne pas étendre la moisissure quand vous frottez et rincer régulièrement votre chiffon. Terminer en utilisant un linge propre et votre produit à nouveau. Si le problème persiste, une fois bien nettoyée avec un produit antifongique, contacter le service de la maintenance.



Tirer sur la gance pour sortir le filtre



**Filtre standard
prêt à être
nettoyé ou à
changer**

Grand ménage du printemps : NOTRE GUIDE PRATIQUE



1. À FAIRE POUR TOUTES LES PIÈCES

- ☐ Ouvrir les fenêtres et aérer les pièces
- ☐ Laver les rideaux
- ☐ Nettoyer les fenêtres
- ☐ Nettoyer les murs, les plafonds et les plinthes
- ☐ Laver les planchers et les tapis
- ☐ Laver les portes
- ☐ Dépoussiérer les meubles, les cadres, les lampes, le ventilateur, etc.
- ☐ Nettoyer les prises et les interrupteurs
- ☐ Vérifier les piles des détecteurs de fumée



2. SALON

- ☐ Vider, dépoussiérer et nettoyer les meubles du salon
- ☐ Faire le tri de ce qui pourrait être jeté (livres, magazines, DVD, CD...)
- ☐ Dépoussiérer et nettoyer le téléviseur
- ☐ Nettoyer avec un aspirateur ou une machine à vapeur les divans et les coussins

3. CUISINE

- ☐ Vider le garde-manger
- ☐ Trier les produits et les aliments et en profiter pour vérifier les dates de péremption
- ☐ Nettoyer les étagères du garde-manger et remplacer les produits
- ☐ Vider le réfrigérateur et le congélateur (dégivrer ce dernier)
- ☐ Trier les aliments et les produits du garde-manger, du frigo et du congélateur, et en profiter pour vérifier les dates de péremption
- ☐ Bien laver le réfrigérateur (intérieur et extérieur)
- ☐ Nettoyer le four, la cuisinière et le micro-ondes
- ☐ Nettoyer et dégraisser la hotte
- ☐ Vider les armoires et bien les nettoyer
- ☐ Trier et bien ranger les accessoires de cuisine
- ☐ Laver et rincer les petits appareils
- ☐ Vider les miettes du grille-pain
- ☐ Nettoyer l'intérieur et l'extérieur des poubelles

4. HALL D'ENTRÉE

- ☐ Laver le tapis d'entrée
- ☐ Vider, désencombrer et nettoyer la garde-robe de l'entrée
- ☐ Trier et ranger les chaussures



5. SALLE DE JEU DES ENFANTS

- ☐ Trier et nettoyer les jouets
- ☐ Trier et remplacer les livres
- ☐ Laver les peluches à la machine à laver

6. CHAMBRES À COUCHER

- ☐ Laver toute la literie
- ☐ Faire pivoter le matelas et le retourner
- ☐ Vider la garde-robe ainsi que les meubles et tables de chevet
- ☐ Trier, nettoyer et ranger les vêtements en fonction de la saison
- ☐ Enlever ce qui se trouve sous le lit, passer l'aspirateur et bien nettoyer



7. SALLE DE BAIN

- ☐ Vider les placards, nettoyer, trier et ranger
- ☐ Vider et nettoyer l'armoire à pharmacie
- ☐ Faire le tri entre les médicaments périmés et ceux à conserver
- ☐ Nettoyer en profondeur la robinetterie (détartrer, nettoyer les parois et les vitres de la douche)

8. BUREAU

- ☐ Dépoussiérer les meubles
- ☐ Vider et nettoyer les étagères de la bibliothèque
- ☐ Vider les tiroirs du bureau et du classeur
- ☐ Trier et classer les papiers



Prévention des insectes

Ne laisser aucune nourriture trainer sur le comptoir ou par terre, car les insectes y seront attirés. Passer régulièrement le balai ou la balayeuse. Nettoyer les dégâts rapidement. Remplacer régulièrement votre sac poubelle et assurez-vous que celle-ci soit fermé hermétiquement. Fermer hermétiquement les contenants de nourriture et jeter rapidement ce qui est périmé, surtout les fruits et légumes.

Il est important de nettoyer régulièrement le réfrigérateur ainsi que le four pour ne pas attirer les insectes et les mauvaises odeurs. Vous pouvez mettre une boîte de bicarbonate de soude ouverte dans le réfrigérateur pour aider à gérer les odeurs.

Éviter de surchauffer le logement lorsque le froid survient à l'automne. Une température de 21,5°C est idéale, car les insectes chercheront à entrer à l'intérieur pour s'abriter.

Informez le service de la maintenance si vous remarquez des fissures ou des trous sur les murs extérieurs de l'immeuble.

À faire en cas de présence d'insectes :

Plusieurs quincailleries comme le Rona ou le Canadian Tire vendent des produits selon l'espèce présente dans votre logement (exemple : pièges avec appât). Si vous n'arrivez pas à les exterminer, veuillez aviser le service de la maintenance.

F. Prévention de l'humidité

L'humidité est la quantité d'eau présente dans l'air ambiant. Si le taux d'humidité est trop élevé cela pourrait causer des moisissures, qui sont des champignons invisibles à l'œil nu. Elles se forment souvent dans les endroits humides et mal ventilés. De manière générale, la moisissure de surface causée par l'humidité et le manque de circulation d'air se nettoie facilement et disparaît.

Comment savoir si votre appartement est trop humide?

- Présence de tâches de moisissure
- Condensation d'eau dans les fenêtres et porte patio
- Peinture qui s'écaille ou papier peint, affiches et posters qui gondolent
- Odeur de terre ou de moisie

Les recommandations pour prévenir la moisissure :

Faire l'achat d'un **hygromètre** pour que vous puissiez vérifier si le taux d'humidité est adéquat et ainsi juger les moments où vous devez vous servir d'un déshumidificateur. Le taux d'humidité en hiver devrait être de 30% et dans les temps très froids à un maximum de 40%. En été, il devrait se situer aux alentours de 50%.

Lors de votre **entretien ménager** porter une attention particulière pour vérifier s'il y a présence de moisissure derrière les meubles, le lit, dans les garde-robes et les rangements, les coins de murs, le cadrage des fenêtres et porte patio.

Un **appartement surchargé de meubles**, de vêtements et d'objets rend difficile la circulation de l'air ce qui crée plus d'humidité. Des meubles collés au mur ou encore devant les plinthes chauffantes empêchent une bonne circulation de l'air.

Il est important d'utiliser un **déshumidificateur** si vous voyez que le taux d'humidité de votre logement est trop élevé. Vous pourriez le laisser marcher en permanence lors des périodes où le taux d'humidité est trop élevé.

Garder le thermostat à une température variant entre 19 et 22°C selon la saison. **Si vous devez quitter votre appartement, fermer les fenêtres et ne descendez pas la température en bas de 17°C.**

Bonnes pratiques à appliquer pour réduire l'humidité :

Toujours faire fonctionner la **hotte de poêle** pendant la cuisson des aliments, même lors de préparation plus longue. (Exemple : faire bouillir et mijoter durant des heures.)

Faire fonctionner la **ventilation de la salle de bain** pendant au moins 1h après la douche.

Il est important de savoir qu'utiliser un séchoir à linge (support de séchage) peut augmenter le taux d'humidité de votre appartement.

D'octobre à avril, il est important de laisser les rideaux ouverts autant que possible pour favoriser la circulation de l'air et diminuer la condensation (contraste entre le chaud et le froid qui crée des gouttelettes d'eau sur la vitre).



Entretien des drains (bain, évier, lavabo) :

Mettre un ramasse-cheveux sur le renvoie du bain/douche pour éviter de le bloquer. Jeter l'accumulation de cheveux et porter une attention particulière au drain du lavabo de la salle de bain.



Ne pas jeter dans les toilettes les cheveux, les serviettes sanitaires, les tampons, les cotons-tiges, les essuies-tout, les tampons démaquillants, de la nourriture, du fil dentaire, etc. Éviter de mettre beaucoup de papiers de toilette d'un coup avant de tirer la chasse. Au besoin, tirer la chasse d'eau régulièrement.

Mettre un grillage dans l'évier de la cuisine et jeter à la poubelle les aliments qui pourraient obstruer le passage.



Ne jamais jeter l'huile et les gras de cuisson dans les conduits (évier et toilette). Il est préférable de faire refroidir l'huile/gras, le mettre dans un contenant et le jeter à la poubelle.

Procédure en cas de toilette bouchée :

- 1. Ne pas tirer la chasse d'eau à plusieurs reprises.**
- 2. Verser dans la cuvette une chaudière d'eau chaude.**
- 3. Utiliser un débouchoir à ventouse.**



Si le problème persiste, veuillez appeler au service de la maintenance (des frais vous seront peut-être chargés).

Il est de votre responsabilité de vous procurer un siphon de qualité et de savoir en vous servir. Il est aussi de votre devoir d'éviter d'utiliser votre toilette une fois qu'elle est bouchée et que vous n'êtes pas en mesure de la déboucher vous-même. Vous devrez vider la cuvette de votre toilette afin de faciliter son travail. Si le problème est récurrent, vous devrez faire appel à un plombier directement et en défrayer les frais.

Les valves d'entrée d'eau dans l'appartement :

Toujours garder l'accès vers le réservoir d'eau chaude dégagé. Il est important d'avoir accès rapidement aux valves d'eau du réservoir en cas de dégât d'eau et surtout d'avoir l'espace nécessaire pour réparer ou changer le réservoir au besoin.

Lors de votre déménagement, veuillez-vous assurer que la tuyauterie que vous utilisez pour brancher votre laveuse aux valves est conforme, en bon état et que vous l'avez bien vissée. Il est de votre responsabilité de vérifier que rien ne coule. Des frais vous seront chargés en cas de dégât d'eau.

Une valve est ce qui permet de couper l'eau. Si vous avez une fuite d'eau, il faut fermer rapidement la valve appropriée pour diminuer les dégâts.

Exemples à titre indicatif :

Valves du robinet de la cuisine dans l'armoire en-dessous de l'évier
Rouge : Chaude Bleu : Froide



Valve du lavabo salle de bain



Poignées et valves de laveuse



Valve de la laveuse



Valve de la toilette



Valves du réservoir d'eau chaude



Valves (Alexis) Caché derrière ce panneau



Chauffage du garage (S'il y a lieu) :

Il est obligatoire de chauffer le garage à un minimum de 17°C. Ne pas chauffer le garage risque de faire geler la tuyauterie et le réservoir d'eau chaude qui s'y trouvent. Vous serez tenu responsable en cas de bris. En cas de grands froids (-15°C), le minimum est de 21°C.

Robinetterie du bain :

Lorsque vous prenez une douche, la tige du bec inverseur est tirée pour que l'eau sorte par le pommeau de douche. Il est très important de fermer les poignées du robinet avant de peser sur la tige pour la fermer. Des frais seront chargés si nous devons changer l'inverseur plus d'une fois durant votre location pour négligence.



Ajout d'électroménager portable :

Il vous est interdit d'installer un lave-vaisselle portable, une laveuse portative, ou encore un bidet afin d'éviter les dégâts d'eau.

Branchement d'entrée d'eau :

La laveuse et/ou le lave-vaisselle est à risque de dégât d'eau. Il est fortement recommandé de faire appel à un plombier et un électricien aussi dans le cas d'un lave-vaisselle, pour le branchement aux valves d'entrée d'eau. Vous êtes responsables de votre installation et vous seriez tenu de payer les frais si un incident devait arriver.

Éviter de faire fonctionner un lave-vaisselle ou une laveuse lorsque vous êtes absent.

On recommande fortement de faire appel à un professionnel pour le branchement de vos électroménagers.

H. Électricité

Il est important de brancher seulement les fils électriques appropriés à la prise électrique et ne jamais insérer de broches, fourchettes ou tout autre chose puisque vous pourriez vous électrocuter ou créer un court-circuit.



Si vous utilisez, sur le même branchement électrique, plusieurs appareils électriques, il se peut que les disjoncteurs se déclenchent régulièrement. Lorsqu'il y a une "panne" électrique, vous devez vérifier dans le panneau électrique si le disjoncteur s'est fermé et si c'est le cas le remettre en fonction. Il faut se référer aux indications dans la porte du panneau qui indique le numéro du fusible et leurs fonctions. Exemple : Chauffage, électroménagers, lumières dans la salle de bain, etc.

Si l'immeuble que vous habitez est âgé, nous vous conseillons de mettre un coupe-froid (de porte) l'hiver pour éviter les courants d'air et ainsi sauver sur l'électricité.

Pour les garages privés :

Le système électrique pour ouvrir la porte de garage avec une manette n'est pas fourni par Groupe Robin. Si vous décidez de le faire installer par un électricien, il est de votre devoir de vous assurer du bon fonctionnement de la porte de garage. Si nous nous rendons compte que le système électrique est en cause face à une réparation à effectuer, des frais vous seront chargés.

I. Internet et branchement

Lors de votre déménagement, vous devrez nous aviser de la date et l'heure de votre rendez-vous pour le branchement internet, la télévision et/ou le téléphone avec une compagnie de câblodistribution. Le technicien aura besoin d'avoir accès à la salle mécanique de l'immeuble. Comme la porte est verrouillée, vous devrez appeler au bureau afin d'obtenir le code de la porte.

Cette information est confidentielle donc nous devons donner le code directement au technicien.

1. Prendre votre rendez-vous avec le technicien de câblodistribution durant nos heures d'ouverture du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h.
2. Aviser 24 heures à l'avance le département de la maintenance par courriel à l'adresse maintenance@grouperobin.com.
3. À l'heure convenue, demander au technicien de nous contacter afin de parler avec un agent de la maintenance.

Service internet inclus :

Si l'internet est inclus dans votre logement et que vous éprouvé des difficultés avec celle-ci, veuillez d'abord débrancher le câble internet relié au routeur, attendre quelques secondes et ensuite le rebrancher. Si le problème persiste aviser nous au log@grouperobin.com et nous mentionner le problème, votre nom, votre adresse et numéro d'appartement ainsi que votre numéro de téléphone. Nous transmettrons ensuite la demande à notre technicien, qui s'occupera du problème et communiquera avec vous par la suite.

ATTENTION Ne jamais appuyer sur RESET

Nous ne pouvons garantir un délai précis dans le traitement de votre demande.



J. Ventilation

Nous vous recommandons de nettoyer les filtres de l'air climatisé chaque été et chaque hiver (Les retirer doucement, les laver à l'eau et au savon à vaisselle).

À l'arrivée du pollen au printemps, nettoyer avec une petite brosse le "grillage" de l'appareil extérieur sur votre balcon.

Il est interdit de faire fonctionner l'air climatisé lors d'une température extérieure en-dessous de 10°C.

Installation de l'unité de climatisation :

Pour fenêtre : Vous devez obligatoirement retirer la fenêtre dans le cas d'une fenêtre à manivelle. Si vous la brisez, vous devrez payer les frais encourus. L'unité de climatisation doit être installée de manière stable sur le bord de la fenêtre, qu'elle ne soit penchée ni trop vers l'intérieur de votre appartement ni trop près du mur extérieur de l'immeuble. Cela pourrait créer une infiltration d'eau par le cadrage de fenêtre vers les autres appartements en-dessous, créer de la moisissure ou endommager le revêtement extérieur de l'immeuble. Seul un plexiglas transparent qui couvrira l'espace restant de la fenêtre est autorisé. Il est interdit de mettre autre chose pour boucher la fenêtre tel que carton, plaqué, etc. Vous devez utiliser du <<zip>> transparent facile à enlever pour sceller le tout par la suite sans endommager le plexiglas ou le cadrage.

Portative : Si la fenêtre à manivelle est ouverte au minimum, il est possible de laisser la fenêtre installée. Il est très important de passer le tuyau de manière que l'eau ne s'écoule pas sur le revêtement extérieur ou vers le cadrage intérieur. Il est aussi demandé de mettre un plexiglas transparent coupé de manière que le contour enrobe le tuyau et du <<zip>> transparent pour sceller le tout. Il est interdit de mettre du carton, ruban adhésif gris, etc.



K. Incendie et sinistre

Veillez changer les piles du détecteur de fumée à chaque changement d'heure pour votre sécurité. Si vous entendez un bip de manière continue à chaque 5-10 minutes, ce sont probablement les piles qui sont à remplacer.



Détecteur de fumée



Détecteur de chaleur



Changement de piles pour un détecteur à batterie ET électrique :



Il est important de connaître les sorties de secours en cas d'incendie.

Actions à prendre en cas d'urgence ou de sinistre

Si début d'incendie (mineur), dont la cause est connue :

- S'il est possible de le faire en toute sécurité, utiliser un extincteur situé dans le corridor ou sinon, dans la cage d'escalier.

Si le feu est incontrôlable, ou dont la cause est incertaine :

- Si l'alarme ne s'est pas déclenchée automatiquement, actionner un déclencheur manuel (près des sorties de secours).
- Évacuer immédiatement le bâtiment selon la **procédure d'évacuation**.

1

Agir sécuritairement

Au signal de l'alarme incendie ou lorsqu'un intervenant l'indique :

- Demeurer calme et cesser toute activité

2

Sortir immédiatement de l'immeuble

- Ne pas perdre de temps à récupérer ses effets personnels
- Prendre la sortie de secours la plus près

3

Appeler les secours 911 ET le Groupe Robin 450-250-2222

En dehors des heures d'ouverture faire le 1

4

Se rassembler dans le stationnement extérieur vers un endroit sécuritaire

Ne pas retourner à l'intérieur avant d'avoir reçu l'autorisation des pompiers ou de la personne responsable de Groupe Robin

5

Suite à l'évènement il possible que vous deviez contacter vos assurances

6

Faire l'inventaire de ses biens personnels qui ont été endommagés par le sinistre et le déclarer à ses assurances (si vous le souhaitez)

7

Rester à l'affût des consignes du Groupe Robin

Pour effectuer les travaux, il se peut que :

- Une relocalisation soit nécessaire
- Si oui la sortie de ses effets personnels devra être planifiée

L'expert en sinistre vous accompagnera dans vos démarches

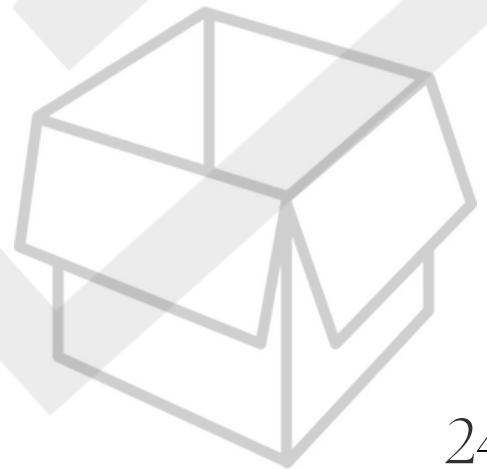
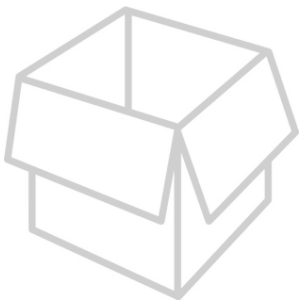
8

Vous n'êtes pas seul(e)!

Le Groupe Robin sera présent pour répondre à vos questions et vous guider dans les démarches à entreprendre lors d'une telle situation

L. Procédure lors de votre départ

- Après votre départ, un constat de votre appartement sera effectué par le service de la maintenance.
- Le logement doit être **propre**.
- Vous devez fermer toutes les fenêtres, la porte patio, l'air climatisé et déposer la mannette sur le comptoir.
- Si vous avez un rangement, il est important de le vider et de le nettoyer.
- Nettoyer les électroménagers si ceux-ci vous ont été loués par nous.
- **Tous vos effets personnels et vos meubles doivent être sortis du logement. Vos ordures doivent être jetées aux endroits appropriés. Il est strictement interdit de laisser vos gros rebuts à l'immeuble, vous devez aller les porter à l'écocentre de la ville.**
- Les bris doivent être signalés rapidement afin de les réparer avant la prise de possession du futur locataire. Si les bris sont dus à de la négligence, des frais pourraient vous être chargés.
- Vous devez retirer vos clous, collants, vis et tablettes. Vous devez repeindre si les murs sont d'une certaine couleur ou s'ils sont très abîmés. Assurez-vous de retirer toute pellicule collante appliquée au mur ou aux fenêtres. Nous pouvons vous fournir le code de la peinture au besoin.
- Ne fermez aucun interrupteur du panneau électrique.
- S'il y a lieu, assurez-vous de bien fermer la trappe du foyer.
- Fermer la valve d'entrée d'eau de la laveuse et du lave-vaisselle s'il y a lieu et baisser les thermostats à 18°C en hiver et 5°C en été.
- Dans le cas d'une cession de bail, vous restez responsable du paiement du compte d'hydro, du bail et devez garder votre assurance habitation en vigueur, jusqu'à ce que les nouveaux locataires aient emménagé.



PROFITEZ DU PROGRAMME CARTE PRIVILÈGE DÈS AUJOURD'HUI!

CETTE CARTE EST RENOUVELÉE À TOUS
LES 1ER JUILLET. VALIDE POUR 1 AN :
1ER JUILLET AU 30 JUIN.

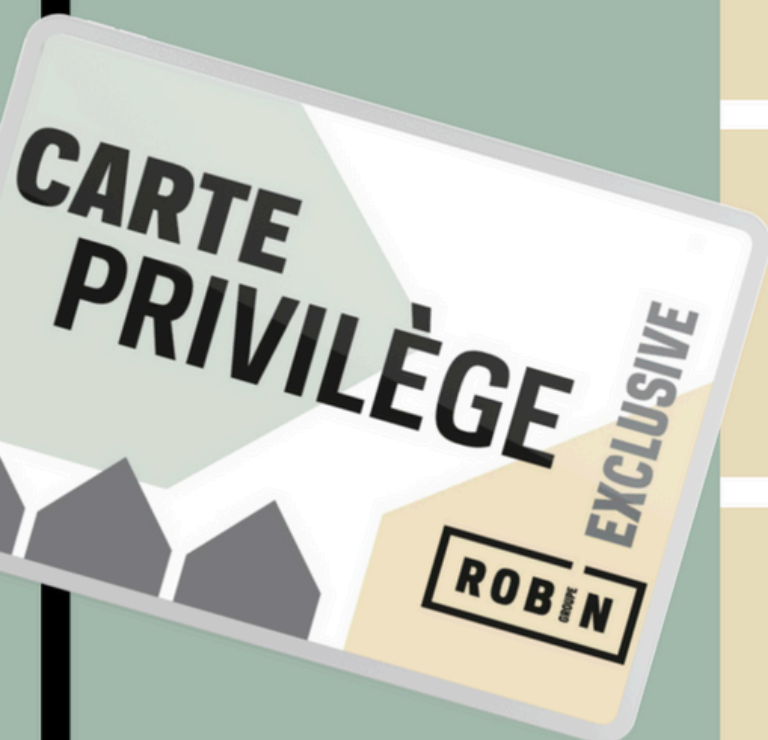
LE BUT?

VOUS FAIRE PROFITER DE PROMOTIONS
ET RABAIS EXCLUSIFS CHEZ NOS
LOCATAIRES COMMERCIAUX !

VOIR LES OFFRES :

<https://grouperobin.com/carte-privilege/>

BÉNÉFICIEZ D'OFFRES EXCLUSIVES



UNE MULTITUDE DE RABAIS JUSTE POUR VOUS!